

DÔM ALPHA OBLIGATIONS CRÉDIT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

DÔM FINANCE



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	10
Rapport du commissaire aux comptes	17
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	22
Actif	22
Passif	23
Compte de résultat	24
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	27
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	28
Règles & méthodes comptables	30
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	33
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	34
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	35
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	36
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	36
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	38
Exposition directe sur le marché des devises	39
Exposition directe aux marchés de crédit	40
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	41
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	42
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	43
Créances et dettes - ventilation par nature	43
Frais de gestion, autres frais et charges	44
Engagements reçus et donnés	47
Acquisitions temporaires	47
Instruments d'entités liées	48
Détermination et ventilation des sommes distribuables	49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	51
Inventaire des actifs et passifs	53
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	57
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	60

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	60
Synthèse de l'inventaire	61
Informations SFDR	62

Commercialisateur	DÔM FINANCE
Société de gestion	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS 185 avenue Charles de Gaulle, 92200, Neuilly sur Seine. Représenté par Monsieur Stéphane COLLAS

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts I et C) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Objectif de gestion :

Le Fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT a pour objectif de battre la performance de l'indice EURO MTS 3-5 ans, coupons réinvestis, par une gestion active sur des instruments de nature obligataires à moyen et long terme. La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Indicateur de référence :

Indice EURO MTS 3-5 ans, coupons réinvestis.

Le code ticker Bloomberg est : EXEB5

Pour info, calculé par London Stock Exchange, l'indice Euro MTS 3-5 ans (exprimé en euros, coupons réinvestis) représente les principales obligations gouvernementales de la zone Euro. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site <http://www.lseg.com>. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, LSE Group n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le fonds n'est pas indiciel et, cette information est donnée à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de référence pouvant induire une mauvaise compréhension de l'investisseur.

Sur les critères extra-financiers, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe l'ensemble des émetteurs européens couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Il n'existe pas d'indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le FCP.

Stratégie d'investissement :

Le fonds investit principalement en obligations et autres titres de créance ou titres assimilés libellés en Euros.

Le fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT est un fonds investi à 80% minimum en direct dans des obligations libellées en Euro et en parts et actions d'autres OPCVM et/ou FIA (monétaires, obligataires, obligations convertibles).

Les gérants s'attacheront à rechercher le meilleur couple risque/rendements. Le fonds est géré activement et une attention particulière sera portée à l'analyse du risque de crédit.

Les gérants s'intéressent plus spécifiquement aux émetteurs qu'ils jugent sous-évalués, sur lesquels ils estiment qu'un changement de rating ou une amélioration de la situation d'endettement permettra à court ou moyen terme une valorisation significative des emprunts obligataires, toutes choses étant égales par ailleurs.

Le fonds peut investir jusqu'à 110% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières à la fois du secteur privé ou émises ou garanties par un Etat (membre de l'OCDE) ou ses collectivités publiques territoriales, ou par des organismes internationaux à caractère public.

Le fonds investit au moins 50% de son actif net dans des titres de créances de la catégorie investissement (« investment grade »). Sont considérés « investment grade » les titres de créance notés au moins BBB- par Standard & Poor's Ratings Services ou par Fitch Ratings, Baa3 par Moody's Investors Service Inc, ou appréciés à un niveau équivalent par le gestionnaire financier.

Le fonds s'autorise à investir jusqu'à 30% de son actif net dans des titres de créance autres que ceux décrits ci-dessus, et notamment dans des titres de créance d'émetteurs dits spéculatifs.

Par ailleurs, le fonds pourra opérer sur le marché des obligations convertibles libellées en Euro dans la limite de 20% de son actif net.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

Le fonds ne peut pas investir plus de 10% de son actif net dans des titres de participation.

Le fonds s'autorise à détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres.

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA gérées par Dôm Finance ou des entités externes, de toutes natures.

L'exposition actions restera accessoire.

Le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -2 à +8.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le fonds peut recourir aux instruments dérivés de taux, afin de couvrir les risques liés aux mouvements défavorables des marchés.

L'engagement total lié aux instruments dérivés ne peut excéder une fois l'actif net du DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT. L'engagement total est déterminé selon la méthode de l'engagement (valeur de marché en équivalent d'instruments sous-jacents).

Conformément à l'article 8 du règlement « Diclosure » (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, autrement dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), l'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. L'objectif extra-financier retenu consiste à améliorer la notation ESG « Best-in-class » et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3) par rapport à l'univers d'investissement qui regroupe l'ensemble des émetteurs européens couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, le FCP doit conserver durablement 15% d'investissements durables au sens de l'article 2 du Règlement SFDR sur les émetteurs corporates. Le taux de couverture du FCP sur la notation ESG et l'intensité carbone doivent être durablement supérieur à 90% sur l'actif net du fonds (émetteurs en direct et OPC), mais ne prend en compte ni les liquidités et ni les produits dérivés. Les notations ESG et l'intensité carbone de l'univers d'investissement sont pondérées par les capitalisations ou à défaut par la taille du bilan de l'émetteur.

La notation ESG est basée sur un référentiel de 37 critères d'analyse, à laquelle 5 à 8 critères les plus matériels sont retenus et notés pour chaque industrie. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la gestion de la pollution et la valorisation des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette notation ESG intègre des données qualitatives et quantitatives, ainsi que les potentielles controverses. Selon le parti pris par Dôm Finance, la matérialité sectorielle s'avère indispensable pour avoir une bonne comparaison des notations extra-financières entre différents secteurs.

Du fait de cette forte conviction, le référentiel de matérialité utilisé fait transparaître des pondérations différentes entre les différents secteurs étudiés. La méthodologie de notation ESG appliquée au fonds est une méthode dite "Best-in-class". Par ailleurs, le fonds peut procéder à un engagement actionnarial actif avec les émetteurs, permettant de sensibiliser le management sur de potentiels axes d'amélioration par l'intermédiaire du dialogue avec le management.

En termes d'exclusions sectorielles et normatives, le fonds n'investit pas dans des activités suivantes selon les données fournies par notre fournisseur de données extra-financières :

- Financement de l'industrie du charbon,
- Financement de l'industrie des armements controversés,
- Financement des producteurs d'huile de palme.

Pour toute information supplémentaire relative à la méthodologie de notation extra-financière, l'investisseur peut consulter la documentation sur le site internet www.dom-finance.fr.

Investissements durables

Selon l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, un investissement durable est un « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales ».

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, et a un objectif « d'investissements durables » de 15% de l'actif net sur les émetteurs corporates hors produits dérivés et liquidité. La méthodologie détaillée concernant la définition d'un « investissement durable » est disponible sur le site internet www.dom-finance.fr.

Prise en compte des principales incidences négatives et risque en matière de durabilité

Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité régit les exigences de transparence concernant l'intégration et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, ainsi que la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le règlement SFDR définit les risques en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 4).

Les 14 facteurs d'incidences négatives sont identifiés, priorisés et disponibles pour chaque émetteur lors de la décision d'investissement selon leur couverture par notre fournisseur de données extra-financières. En fonction d'une matrice de matérialité identifiant les critères ESG et incidences négatives les plus importants pour chaque secteur d'activité, les incidences négatives les plus matérielles sont retenues et reflètent la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives. L'ensemble des principales incidences négatives sont prises en considération de manière non prépondérante dans la décision d'investissement, et reportées ex-post dans le rapport annuel. Si une incidence négative n'est matérielle pour tous les émetteurs du portefeuille ou que l'absence de donnée est avérée pour l'ensemble des émetteurs, alors figure la mention « N/A » dans le rapport périodique pour l'incidence négative concernée. Les incidences négatives toujours prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les PAI 3, PAI 4, PAI 14 et PAI 15 : intensité carbone (T CO₂/M \$ CA), énergies fossiles au travers de l'exclusion du charbon thermique et armements controversés. Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'applique aussi bien pour les émetteurs privés que pour les émetteurs publics ou assimilés. L'intégration des incidences pour ce produit est détaillée dans le document relatif à l'article 4 du règlement SFDR intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet www.dom-finance.fr.

Alignement avec la Taxonomie

En vertu du Règlement (EU) 2020/852 (« Règlement Taxonomie »), il est tenu d'indiquer que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus et au vue de la faible maturité des entreprises à l'égard de la Taxonomie européenne, aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte des critères de l'Union européenne en matière de Taxonomie européenne. Ainsi, le FCP a un objectif nul d'alignement au Règlement Taxonomie.

Actifs (hors dérivés intégrés)

1.Actions :

Le fonds n'investit pas en direct dans les actions. Il pourra néanmoins détenir des actions et/ou titres de participations libellés en euros à titres accessoire suite à des conversions de titres ou par transparence d'OPC détenus

- Les titres de participation

Le fonds ne peut pas investir plus de 10% de son actif net dans des titres de participation.

2. Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds investit à 80% minimum en direct dans des obligations et autres titres de créance libellés en Euro, incluant les titres subordonnés comme des TSR ou des TSDI.

- Les obligations « investment grade »

Le fonds investit au moins 50% de son actif net dans des titres de créances « investment grade ».

Sont considérés « investment grade » les titres de créance notés au moins BBB- par Standard & Poor's Ratings Services ou par Fitch Ratings, Baa3 par Moody's Investors Service Inc, ou appréciés à un niveau équivalent par le gestionnaire financier.

- Les obligations dites spéculatives

Le fonds s'autorise à investir jusqu'à 30% de son actif net dans des titres de créance autres que ceux décrits ci-dessus, et notamment dans des titres de créance d'émetteurs dits spéculatifs.

- Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Les liquidités pourront être placées en OPCVM et/ou FIA monétaires ou TCN (Titres de Créances Négociables). Fourchette de sensibilité Zone géographique prépondérante -2 à +8 Emissions en euros

3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA :

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA gérés par DÔM Finance ou des entités externes. Qu'ils soient obligataires, investis en obligations convertibles ou actions, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité de la gestion dont les critères sont :

- liquidité, sécurité pour la partie monétaire
- volatilité de la valeur liquidative, capacité du gérant à être régulier dans la performance, et track record pour les autres fonds
- de manière générale : la qualité de la société de gestion

Instruments financiers et dérivés

Le fonds s'autorise l'utilisation de produits dérivés pour autant qu'ils satisfassent les contraintes imposées par la législation et la réglementation française.

a) Nature des marchés d'intervention :

- marchés à terme réglementés de la zone euro et plus particulièrement l'EUREX (Allemagne)
- marché de gré à gré

b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :

- taux

c) Nature des interventions :

- - Couverture ;
- - Exposition.

L'engagement total lié aux instruments dérivés ne peut excéder une fois l'actif net du fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT. L'engagement total est déterminé selon la méthode de l'engagement (valeur de marché en équivalent d'instruments sous-jacents)

La sensibilité du portefeuille de -2 à +8 laisse aux gérants la libre appréciation de la couverture.

d) Nature des instruments utilisés :

Le gérant utilise :

- Des futures
- Des options de taux
- Des opérations de swap de taux.

e) Choix des contreparties :

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont des grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection extra-financière.

Titres intégrant des dérivés :

Le fonds peut investir sur des obligations convertibles et assimilées (titres intégrant des dérivés) négociées uniquement sur la zone euro dans la limite de 20% de son actif net.

Le fonds peut investir sur des obligations « callable ou puttable » (titres intégrant des dérivés) négociées uniquement sur la zone euro dans la limite de 100% de son actif net.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au fonds de s'exposer aux risques suivants : action et taux dans le respect des contraintes globales du portefeuille.

a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux

- actions

b) Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

c) Nature des instruments utilisés :

Les obligations convertibles et assimilées

Les obligations « callable ou puttable ».

c) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : le gérant utilise des obligations convertibles et assimilées (titres intégrant des dérivés) afin d'optimiser l'exposition du portefeuille. Dans tous les cas, le montant des investissements en obligations convertibles et assimilées (titres intégrant des dérivés), ne peut dépasser plus de 20% de son actif net.

De même, le gérant utilise des obligations « callable ou puttable » afin d'optimiser l'exposition du portefeuille. Le montant des investissements sur ce type d'obligations ne peut dépasser plus de 100% de son actif net.

Dépôts à terme : néant

Liquidité :

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire.

Emprunts d'espèces :

Le gérant pourra effectuer des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif du fonds par solde débiteur autorisé par le dépositaire qui facturera des agios.

Acquisition et cession temporaire de titres : néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont les suivants :

Les fonds placés par le souscripteur de DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT sont principalement investis dans des instruments financiers de nature obligataire sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur de part du fonds est donc susceptible de fluctuer en fonction de différents facteurs liés aux changements propres aux entreprises représentées en portefeuille et aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macro-économiques et de la législation juridique et fiscale.

Le fonds investira exclusivement sur des titres libellés en Euros. Il n'y a donc aucun risque de change pour le souscripteur.

Les principaux risques associés aux investissements en obligations sont détaillés ci-après : Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont les suivants :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM et/ou FIA. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM et/ou FIA les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

Risque de taux : Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct ou via des OPCVM et/ou FIA. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

La plage de sensibilité du FCP autorise la mise en place d'une sensibilité négative dans la limite de -2. En cas de sensibilité

négative au risque de taux, une baisse des taux pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation de titres dits spéculatifs : le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure au rating A-3 ou BBB- de l'agence Standard & Poor's ou d'une notation équivalente d'une autre agence. Ainsi, l'utilisation de titres dits spéculatifs peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux obligations convertibles : Le FCP peut être exposé en direct ou via des OPCVM et/ou FIA en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés de change, actions, taux et indice peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour l'OPCVM résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer une garantie au bénéfice de l'OPCVM.

Risque extra-financier : La prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entraîner une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

Risque de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

A titre accessoire :

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Parts P : tous souscripteurs.

Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Parts I : Institutionnels

Profil type de l'investisseur :

Parts P :

Ce produit est destiné à des investisseurs personnes physiques et morales qui recherchent une performance pour leur épargne à moyen terme par la sélection d'obligations principalement du secteur privé, mais aussi d'obligations d'Etat, libellées en euro. Du fait de sa stratégie d'investissement « opportuniste » et d'une fourchette de sensibilité de -2 à +8, ce produit s'adresse à des investisseurs acceptant le risque de contrepartie.

Parts I :

Ce produit est destiné à des investisseurs institutionnels personnes morales qui recherchent une performance pour leur épargne à moyen terme par la sélection d'obligations principalement du secteur privé, mais aussi d'obligations d'Etat, libellées en euro. Du fait de sa stratégie d'investissement « opportuniste » et d'une fourchette de sensibilité de -2 à +8, ce produit s'adresse à

des investisseurs acceptant le risque de contrepartie.

DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT est un fonds de capitalisation à horizon de gestion recommandé de 3 ans. En deçà, le client est informé du risque lié à la volatilité de la valeur liquidative.

Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

- Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.
- Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.
- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.
- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.
- Le Fonds n'opte pas pour la TVA

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion.
- Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance - Service commercial - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS. Tél : 01.45.08.77.50.
- Date d'agrément par l'AMF : 13 juin 2006.
- Date de création du Fonds : 1er août 2007.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1/ Politique de gestion

a. L'année 2025 : Disparité des performances et volatilité

L'année 2025 a été contrastée pour les principaux actifs financiers. Alors que les actions européennes et plus globalement mondiales réalisaient une performance élevée et que les cours de l'or et des métaux précieux battaient des records, le dollar reculait nettement tout comme les marchés de dettes souveraines malgré des politiques monétaires toujours accommodantes. L'année a également été marquée par des épisodes de forte volatilité dont l'origine réside largement dans le caractère erratique de la politique de la nouvelle administration américaine dans 3 domaines cruciaux, les relations commerciales, le dollar, la géopolitique mondiale.

- Forte performance des actions européennes malgré la guerre commerciale

Les indices européens d'actions ont entamé l'année 2025 sur une note très positive, portés principalement par des résultats et des perspectives des sociétés mettant en lumière leur valorisation relative attractive, mais aussi par l'anticipation de plans de relance massifs en Allemagne.

Cet élan allait être coupé net par la montée des craintes relatives à la politique commerciale américaine et son tournant protectionniste. Amorcé dès le mois de mars, par l'annonce de taxes douanières sur l'acier et l'aluminium ainsi que sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, ce virage vers le protectionnisme allait trouver son point culminant le 2 avril, décrété « Liberation Day » par Donald Trump qui annonçait des tarifs douaniers exorbitants frappant l'ensemble des partenaires commerciaux, par exemple, 25% sur les importations en provenance de l'Union européenne, du Japon et de la Corée, 54% pour celles venant de Chine. S'ensuivait un mini séisme financier alimenté par la crainte d'un choc à la fois inflationniste par la répercussion sur les prix des augmentations des tarifs et récessif par le ralentissement du commerce mondial : le SnP et la plupart des indices mondiaux plongeaient de plus de 10% en quelques séances, le dollar chutait dans les mêmes proportions, le taux 10 ans s'envolait de 50 bps témoignant de la défiance des investisseurs internationaux envers les actifs américains. Face à la pression des marchés, le Président américain faisait rapidement volteface et suspendait l'application des hausses de tarifs au-delà de 10pc ouvrant la période des négociations, permettant un fort rebond des indices qui se poursuivait en mai.

Les négociations avec l'Union européenne se soldaient au mois d'août par un accord instaurant un tarif général de 15% sur les exportations vers les USA, accord peu favorable mais qui laissait mutiques des marchés fatalistes.

- Les banques centrales à la rescousse

Comme l'année précédente, les actions européennes ont été soutenues, au moins au premier semestre par la poursuite par la BCE de sa politique de baisse de ses taux directeurs. Permise par le ralentissement de l'inflation et favorisée par une croissance plutôt faible notamment en Allemagne, elle s'est traduite par 4 baisses de 25 bps pour ramener le taux de dépôts à 2%, niveau considéré comme le taux neutre et justifiant une pause prolongée.

Mais l'action la plus favorable pour les marchés actions est venue de la FED qui a non seulement ré- enclenché en septembre un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 baisses de 25 bps réalisées fin 2025) mais a également repris la politique d'expansion de son bilan.

La conjonction de ce contexte monétaire favorable et d'un environnement macroéconomique en amélioration avec notamment des perspectives de croissance revues à la hausse, favorisait les actions européennes qui terminaient l'année 2025 sur un tempo haussier soutenu, particulièrement pour le secteur bancaire et les secteurs cycliques semis conducteurs, construction, métaux, énergie, tandis que le secteur automobile, celui du luxe ou encore des logiciels accentuaient leur baisse.

- Hausse des rendements des taux longs souverains.

2025 a en revanche été négative pour les marchés européens de dettes souveraines. Ils ne se sont jamais véritablement remis du double choc causé au mois de mars par les craintes inflationnistes avivées par les premières hausses des tarifs douaniers américains et surtout par l'annonce de 2 plans de relance massifs en Allemagne pour un montant cumulé de près de 1000 milliards d'euros. Voir l'Allemagne s'affranchir de ses propres règles de limitation de l'endettement et quitter le camp de la discipline budgétaire a provoqué une envolée des rendements du Bund 10 qui se tendait de plus de 50 bps dont 30 le jour de l'annonce pour approcher les 3%, entraînant une tension sur l'ensemble des taux des dettes d'Etat. Malgré une détente à la mi-avril avec la marche arrière sur les tarifs opérés par D Trump, ce thème de l'augmentation des besoins de financement continuait de résonner toute l'année, d'autant que l'arrêt de la dynamique de baisse des taux directeurs de la BCE privait les marchés d'un facteur de soutien.

Les marchés du crédit corporate étaient mieux orientés grâce au resserrement des spreads.

- Baisse du dollar, hausse de l'or

2025 a également été marquée par l'accélération du mouvement de dédollarisation du monde financier. Ce mouvement

structurel lié à la remise en cause de l'hégémonie américaine par la montée en puissance d'économies concurrentes dont la Chine a été amplifiée par un certain nombre de facteurs particuliers qui ont pour point commun le caractère erratique de la politique menée par le nouveau Président : annonces spectaculaires suivies de volte-face sur les tarifs douaniers, déclarations intempestives en faveur de la baisse du dollar, politique assumée d'augmentation des déficits, attaques répétées contre la FED, illisibilité de la politique extérieure, tout cela contribue à l'installation d'un climat de défiance et d'une prime de risque négative sur la devise américaine.

Dans ce contexte d'incertitudes commerciales, de tensions persistantes en Ukraine, à Gaza et en Iran, de politiques monétaires et budgétaires toujours plus accommodantes, les actifs refuges ont fortement progressé. L'or a enregistré une performance historique, soutenue par la baisse du dollar, les achats des banques centrales et la recherche de protection face aux risques géopolitiques et commerciaux.

Au total, 2025 a été une année heurtée, marquée par le retour du protectionnisme américain, la faiblesse du dollar et des marchés de taux, dans un environnement de marchés actions performants mais durablement plus volatils.

b. Stratégie d'investissement :

Part I : Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2 % à 2,90 %, ce qui a pesé sur la performance. En revanche, le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

Le fonds a également tiré parti d'un marché primaire particulièrement dynamique, porté par des conditions de refinancement attractives pour les entreprises. Dans ce contexte, nous avons adopté une gestion active, en saisissant les opportunités offertes lorsque les niveaux de primes nous semblaient favorables.

Le fonds enregistre une performance de +3.80%. La volatilité demeure mesurée, à 3.7%.

Dans le contexte volatile des taux d'intérêt, la sensibilité au taux a continué d'être gérée activement, passant sur le premier trimestre de 5.3% à 7.7%, puis, au gré d'une gestion toujours dynamique, elle s'inscrit à +6.3% en fin d'exercice.

Les résultats de l'année se résument principalement au portage obligataire, alors que les gains importants réalisés grâce au resserrement des primes de risque de crédit sont reperdus par l'écartement symétrique des taux sans risque.

Part P : Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2 % à 2,90 %, ce qui a pesé sur la performance. En revanche, le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

Le fonds a également tiré parti d'un marché primaire particulièrement dynamique, porté par des conditions de refinancement attractives pour les entreprises. Dans ce contexte, nous avons adopté une gestion active, en saisissant les opportunités offertes lorsque les niveaux de primes nous semblaient favorables.

Le fonds enregistre une performance de +3.61%. La volatilité demeure mesurée, à 3.9%.

Dans le contexte volatile des taux d'intérêt, la sensibilité au taux a continué d'être gérée activement, passant sur le premier trimestre de 5.3% à 7.7%, puis, au gré d'une gestion toujours dynamique, elle s'inscrit à +6.3% en fin d'exercice.

Les résultats de l'année se résument principalement au portage obligataire, alors que les gains importants réalisés grâce au resserrement des primes de risque de crédit sont reperdus par l'écartement symétrique des taux sans risque.

c. Perspectives 2026

Part I : S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient exercer des pressions haussières sur les primes de risque de crédit et des risques sur la poursuite de la baisse des taux d'intérêt des banques centrales. Tous ces éléments constituent autant de facteurs de vigilance pour la gestion.

Après des années de taux proches de « zéro », les taux actuariels (autour de 4% pour un portefeuille comme DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT) nous semblent toujours très attractifs compte tenu du risque associé.

Part P : S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient exercer des pressions haussières sur les primes de risque de crédit et des risques sur la poursuite de la baisse des taux d'intérêt des banques centrales. Tous ces éléments constituent autant de facteurs de vigilance pour la gestion.

Après des années de taux proches de « zéro », les taux actuariels (autour de 4% pour un portefeuille comme DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT) nous semblent toujours très attractifs compte tenu du risque associé.

2/ Performances du fonds

Le fonds a comme indice de référence l'EURO MTS 3-5 ans, coupons réinvestis.

	Part P	Part I	EuroMTS 3-5 ans
2025	+3.61%	+3.80%	+2,54%
Création*	+32.02%	+30.37%	+12.05%
Annualisée*	+2,20%	+2.10%	+0,90%

* depuis le 27 mars 2013

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

3/ Les principaux mouvements sur l'année

A l'achat :

02/09/2025	FR0014012HQ0	SCOR 4.522 09/10/55	1 900 000
08/01/2025	XS2965681633	LUFTHANSA AG ANL.25/55	1 700 000
19/05/2025	BE6364525640	ABIBB 3 7/8 05/19/38	1 486 428
17/09/2025	FR0014012S06	VIEFP 4.322 PERP	1 300 000
10/04/2025	XS2826718087	SAIPEM FIN.I 24/30 MTN	1 076 356

A la vente :

22/01/2025	DE0001102416	GERMANY 0,25%17-150227	3 855 358
20/03/2025	DE0001102465	ALLEMAGNE 0,25%19-150229	3 430 023
19/05/2025	DE000A351ZS6	DEUT.BOERSE ANL 23/29	3 192 161
15/01/2025	FR0012938116	OAT 1,00%15-25112025	2 967 036
11/04/2025	XS2235996217	NOVARTIS FINANCE 0%20-230928	1 312 714

4/ Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 décembre 2025, le fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CRÉDIT détenait 0% d'OPC émis par la société de gestion.

5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur

les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

8/ Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/12/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.09 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2025 un montant inférieur à 500 000€.

10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

12/ Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le FCP DOM AOC intervient sur les futures en couverture et/ou en exposition.

Au 31 décembre 2025, l'exposition nette obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés (Futures BUND et OAT) se montait à 10.57 %.

13/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs de l'OPC que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a versé des rémunérations à 33 personnes en 2025, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 994 K€ sur l'année 2025.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 274 K€ sur l'année 2025.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 33 personnes

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2025	3 994 K€	274 k€	33

	Preneurs de risques	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variables)	3 037 k€	17	1 770 k€	11

14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice 2025.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
DÔM FINANCE

39 rue Mstislav Rostropovitch
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 180 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 13 mai 2026

Paris La Défense, le 13 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Virginie GAITTE

COMPTES ANNUELS



BILAN

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	1 645 865,17	994 165,69
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 645 865,17	994 165,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	43 945 438,90	52 125 314,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 945 438,90	52 125 314,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 034 474,00	4 900 847,00
OPCVM	2 034 474,00	4 900 847,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	35 300,00	204 500,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	47 661 078,07	58 224 827,24
Créances et comptes d'ajustement actifs	97 464,20	165 911,40
Comptes financiers	1 655 126,20	1 989 031,26
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 752 590,40	2 154 942,66
Total Actif I + II	49 413 668,47	60 379 769,90

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	47 484 637,22	56 846 242,97
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 777 990,39	3 119 014,74
Capitaux propres I	49 262 627,61	59 965 257,71
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	49 262 627,61	59 965 257,71
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	35 300,00	204 500,00
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	35 300,00	204 500,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	115 740,86	210 012,19
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	115 740,86	210 012,19
Total Passifs: I + II + III + IV	49 413 668,47	60 379 769,90

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	1 752 069,44	2 024 853,99
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	21 118,46	128 238,16
Sous-total Produits sur opérations financières	1 773 187,90	2 153 092,15
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-28 492,78	-1 235,82
Sous-total charges sur opérations financières	-28 492,78	-1 235,82
Total Revenus financiers nets (A)	1 744 695,12	2 151 856,33
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-436 116,62	-707 362,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-436 116,62	-707 362,72
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	1 308 578,50	1 444 493,61
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-32 895,04	-105 738,05
Sous-total revenus nets I = C + D	1 275 683,46	1 338 755,56

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	788 405,58	341 825,55
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 698,00	-4 306,32
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	782 707,58	337 519,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	15 552,97	19 726,97
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	798 260,55	357 246,20
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-270 420,21	1 557 069,18
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-270 420,21	1 557 069,18
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-25 533,41	-134 056,20
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-295 953,62	1 423 012,98
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	1 777 990,39	3 119 014,74

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

Le Fonds DÔM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT a pour objectif de battre la performance de l'indice EURO MTS 3-5 ans, coupons réinvestis, par une gestion active sur des instruments de nature obligataires à moyen et long terme. La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	49 262 627,61	59 965 257,71	59 710 782,73	60 943 711,33	69 160 023,39

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

PART I

FR0011451905

Nombre de parts ou actions	27,00	22,00	30	35	37
Valeur liquidative unitaire	1 303 738,34	1 256 009,15	1 192 149,29	1 069 235,48	1 211 139,57
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	55 543,36	33 979,91	-35 433,04	46 744,92	61 561,83

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART P					
FR0010313742					
Nombre de parts ou actions	95 954,00	228 598,00	178 780	196 647	178 841
Valeur liquidative unitaire	146,54	141,44	133,94	119,60	136,14
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	5,98	4,14	-3,38	4,65	7,19

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1- Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.

2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille :

Les OPCVM/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers à terme :

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois

mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Emprunts d'espèces : - Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

Devises : Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques :

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place, à compter de la valeur liquidative en date du 8 janvier 2024, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs sortants lors de mouvements de rachats massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion. Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts I et C) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	<i>Capitalisation totale</i>	<i>Capitalisation partielle</i>	<i>Distribution totale</i>	<i>Distribution partielle</i>
<i>Résultat net</i>	X			
<i>Plus-values ou moins-values nettes réalisées</i>	X			

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	59 965 257,71	59 710 782,73
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	18 301 775,64	23 820 865,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-30 825 271,61	-26 905 472,99
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 308 578,50	1 444 493,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	782 707,58	337 519,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-270 420,21	1 557 069,18
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	49 262 627,61	59 965 257,71

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART I

FR0011451905	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	10	12 859 493,68
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-5	-6 428 933,45
Solde net des souscriptions/rachats	5	6 430 560,23

PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART P

FR0010313742	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	37 729	5 442 281,96
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-170 373	-24 396 338,16
Solde net des souscriptions/rachats	-132 644	-18 954 056,20

PART P

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011451905	PART I	Capitalisable	EUR	35 200 935,28	27	1 303 738,34
FR0010313742	PART P	Capitalisable	EUR	14 061 692,33	95 954	146,54

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	1 040,12	-	428,65	611,47	1 005,75	34,37
Pays-Bas	596,47	-	-	596,47	596,47	-
Luxembourg	9,28	-	-	9,28	9,28	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	1 645,87	-	428,65	1 217,22	1 611,50	34,37

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	43 945,44	35 593,58	7 329,41	1 022,45	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 655,13	-	-	-	1 655,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	5 207,50	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	40 801,08	7 329,41	1 022,45	1 655,13

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	1 721,24	11 144,51	16 224,85	14 854,84
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 655,13	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	5 207,50	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 655,13	-	-	1 721,24	11 144,51	21 432,35	14 854,84

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	1 207,93	-	437,93
Obligations et valeurs assimilées	34 018,70	9 119,18	807,56
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	35 226,63	9 119,18	1 245,49

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	10 548,00
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	86 916,20
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	97 464,20
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-115 740,86
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-115 740,86
Total des créances et dettes	-18 276,66

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion : ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Part P	Part I
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	0,99% TTC maximum	0.50% TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
Commission de surperformance*	Performance Annuelle	Néant	20% au-delà de l'indice Euro MTS 3-5 ans, coupons réinvestis

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Frais de gestion indirects : néant

(*) Commission de surperformance : Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de la période d'observation) selon les modalités suivantes :

La période d'observation débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée, sans application d'un système dit de « high water mark ». La part des frais de gestion représentera 20% TTC de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du Fonds de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

Si sur l'exercice du FCP, la performance du fonds (calculée coupon brut réinvesti) est inférieure à celle de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. Il en sera de même en cas de performance du fonds négative (pas de commission de surperformance due), même si la performance du fonds est supérieure à celle de l'actif de référence.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période d'observation est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à celle de son actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

PART I

FR0011451905	31/12/2025
Frais fixes	157 176,60
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	92 945,73
Frais variables en % actuel	0,30
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART P

FR0010313742	31/12/2025
Frais fixes	185 994,29
Frais fixes en % actuel	0,99
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
	LU1175880258	PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV	153 674,00
	LU2486276541	PLACEURO SICAV GOLD MINES SICAV	1 880 800,00
Total			2 034 474.00

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	1 275 683,46	1 338 755,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 275 683,46	1 338 755,56
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 275 683,46	1 338 755,56

PART I

FR0011451905	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	929 357,35	583 239,39
Total	929 357,35	583 239,39
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART P

FR0010313742	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	346 326,11	755 516,17
Total	346 326,11	755 516,17
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	798 260,55	357 246,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	798 260,55	357 246,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	798 260,55	357 246,20

PART I

FR0011451905	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	570 313,54	164 318,66
Total	570 313,54	164 318,66
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART P

FR0010313742	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	227 947,01	192 927,54
Total	227 947,01	192 927,54
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			45 591 304,07	92,55
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			1 645 865,17	3,34
act de fds d invest sur march mone ou non mone			9 277,50	0,02
FF GROUP FINANCE LX 1.75% CONV DEAFULTED 03/07/2019	EUR	300 000	9 277,50	0,02
Autre intermeditation monetaire			596 465,67	1,21
EURONEXT NV 1.5% CV 30/05/2032	EUR	600 000	596 465,67	1,21
Édition d'autres logiciels			394 279,40	0,80
UBISOFT ENTERTAINMENT SA CV 2.375% 15/11/2028	EUR	400 000	394 279,40	0,80
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			34 375,90	0,07
FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028	EUR	806	34 375,90	0,07
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			611 466,70	1,24
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.25% CV 23/9/2033	EUR	600 000	611 466,70	1,24
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 945 438,90	89,21
act de cons en infor et de gest d install infor			305 948,33	0,62
ALMAVIVA 5% 30/10/2030	EUR	300 000	305 948,33	0,62
act de cons pour les affaires et autre cons de ges			1 514 931,58	3,08
EDENRED SE 3.25% 27/08/2030	EUR	1 500 000	1 514 931,58	3,08
act de fds d invest sur march mone ou non mone			103 704,93	0,21
CAISSE NAT REASURANCE 4.375% 26/05/2035	EUR	100 000	103 704,93	0,21
act de ser d interm pour les act immobilieres			941 376,54	1,91
FONCIERE EPILOG 4.35% 31/01/2027	EUR	200 000	186 608,90	0,38
ICADE 1.0% 19/01/2030	EUR	600 000	552 453,86	1,12
IMMOBILIARE GRANDE DIST 4.45% 04/11/2030	EUR	200 000	202 313,78	0,41
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			2 537 439,83	5,15
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.625% 03/02/2045	EUR	1 600 000	1 526 127,78	3,10
ORANNGE SA PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000	1 011 312,05	2,05
Activites d administration publique generale			3 097 443,93	6,29
AIR BALTIC CORPORATION 14.5% 14/08/2029	EUR	300 000	301 904,74	0,61
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1% 15/05/2038	EUR	1 000 000	793 728,36	1,61
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	500 000	470 343,29	0,96
FRANCE O A T 3.5% 25/11/2033	EUR	500 000	509 020,75	1,03
FRANCE OAT i 1.80% 25/07/2040	EUR	700 000	1 022 446,79	2,08
Activites de gestion de fonds			1 139 170,06	2,31
BPCE ASSURANCES SA 4.125% 22/10/2035	EUR	300 000	302 491,81	0,61

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
HLD EUROPE 4.125% 02/04/2030	EUR	800 000	836 678,25	1,70
Activites des agents et courtiers d assurances			625 877,96	1,27
KLESIA PREVOYANCE 5.07% 03/07/2035	EUR	300 000	308 398,85	0,63
MUTUELLE ASSUR TRAV 4.625% 23/02/2036	EUR	300 000	317 479,11	0,64
Activites de service de restauration mobile			105 537,75	0,21
ELIOR GROUP SA 5.625% 15/03/2030	EUR	100 000	105 537,75	0,21
Activites de societe holding			613 663,81	1,25
TDF INFRASTRUCTURE SAS 4.125% 23/10/2031	EUR	600 000	613 663,81	1,25
Activites recreatives et de loisirs n.c.a.			3 106 727,62	6,31
LA FRANCAISE DES JEUX SA 3.375% 21/11/2033	EUR	1 500 000	1 478 641,44	3,00
LA FRANCAISE DES JEUX SA 3.625% 21/11/2036	EUR	600 000	588 659,51	1,20
LOTTOMATICA GROUP SPA 4.875% 31/01/2031	EUR	1 000 000	1 039 426,67	2,11
Activités soutien à l'extraction d'hydrocarbures			175 089,15	0,36
TECHNIPFMC PLC 4% 14/06/2032	EUR	200 000	175 089,15	0,36
Administration de marches financiers			1 043 241,23	2,12
DEUTSCHE BOERSE AG 3.75% 28/09/2029	EUR	1 000 000	1 043 241,23	2,12
Assurances non-vie			1 883 664,11	3,82
AXA SA VAR 28/05/2049	EUR	1 000 000	1 019 017,12	2,07
MUNICH RE VAR 26/05/2042	EUR	1 000 000	864 646,99	1,75
Assurance vie			959 448,57	1,95
HANNOVER RE VAR 26/08/2043	EUR	200 000	228 513,32	0,47
MALAKOFF HUMANIS PREV 4.5% 20/06/2035	EUR	400 000	419 821,70	0,85
SCOR SE VAR 10/09/2055	EUR	300 000	311 113,55	0,63
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			5 584 563,30	11,34
ASK CHEMCALS DE HOLD 10% 15/11/2029	EUR	500 000	505 876,11	1,03
AZELIS FINANCE NV 4.75% 25/09/2029	EUR	400 000	416 285,59	0,85
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.125% 20/11/2032	EUR	100 000	98 654,84	0,20
ETABLISSEMENTS ORIA 8% 16/08/2028	EUR	300 000	312 556,00	0,64
JOHN DEERE CAPITAL CORP 3.45% 16/07/2032	EUR	500 000	514 301,03	1,04
NESTLE FINANCE INTL LTD 3.25% 23/01/2037	EUR	1 000 000	999 037,26	2,03
NESTLE FIN INTL 3.75% 14/11/2035	EUR	2 500 000	2 567 406,16	5,21
QUATRIM 4.95% PIK 15/01/2027	EUR	266 430	75 054,65	0,15
SWISS RE FINANCE UK VAR 06/06/2052	EUR	100 000	95 391,66	0,19
Autre distribution de credit			2 172 398,49	4,41
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	EUR	500 000	527 777,78	1,07
DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 1.125% 29/05/2051	EUR	456 000	246 208,83	0,50
DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 4% 23/11/2043	EUR	350 000	355 744,32	0,72
GE CAPITAL EURO FUNDING FRN 29/06/2029	EUR	286 000	276 651,52	0,56
ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	EUR	700 000	766 016,04	1,56
Autre intermeditation monetaire			499 728,89	1,02
BPCE SA VAR 02/02/2034	EUR	400 000	387 327,01	0,79

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
STICHTING AK RABOBANK VAR PERP	EUR	99 525	112 401,88	0,23
Autres activités immobilières pour compte de tiers			307 467,49	0,62
MERCIALYS SA 4% 04/06/2032	EUR	300 000	307 467,49	0,62
Autres activités manufacturières n.c.a.			552 455,64	1,12
LHMC 9.375% PIK 2030	EUR	523 828	552 455,64	1,12
Captage, traitement et distribution d'eau			1 008 656,33	2,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000	1 008 656,33	2,05
Collecte des déchets non dangereux			503 807,04	1,02
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	EUR	486 000	503 807,04	1,02
Comm détail en magasin non spé. dans l'alimentaire			327 656,05	0,67
ELO SACA 6% 22/03/2029	EUR	300 000	327 656,05	0,67
Courtage de valeurs mobilières et de matières prem			536 512,40	1,09
SAXO BANK VAR 25/03/2028	EUR	500 000	536 512,40	1,09
Distribution combustibles gazeux par conduites			368 383,01	0,75
NV NEDERLANDSE GASUNIE 0.75% 13/10/2036	EUR	500 000	368 383,01	0,75
Édition d'autres logiciels			181 250,96	0,37
PROSUS NV 2.031% 03/08/2032	EUR	200 000	181 250,96	0,37
Extraction pétrole brut			1 477 863,24	3,00
TOTAL SA VAR PERP	EUR	1 463 000	1 477 863,24	3,00
Fabr. d'autres équipements automobiles			403 611,01	0,82
SCHAEFFLER AG 4.5% 12/05/2032	EUR	400 000	403 611,01	0,82
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			631 981,23	1,28
DOVER CORP 3.50% 12/11/2033	EUR	300 000	297 569,42	0,60
VERALTO CORP 4.15% 19/09/2031	EUR	318 000	334 411,81	0,68
Fabr. d'autres textiles techniques et industriels			1 046 373,61	2,12
FORVIA SE 5.375% 15/03/2031	EUR	1 000 000	1 046 373,61	2,12
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			1 000 476,03	2,03
L'OREAL SA 2.875% 06/11/2031	EUR	1 000 000	1 000 476,03	2,03
Fabr équipement électrique & électronique automobile			453 156,51	0,92
ILLINOIS TOOL WORKS INC 1% 05/06/2031	EUR	500 000	453 156,51	0,92
Fabrication bière			1 518 725,96	3,08
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA 3.875% 19/05/2038	EUR	1 500 000	1 518 725,96	3,08
Fabrication composants électroniques			937 170,96	1,90
ASML HOLDING NV 0.625% 07/05/2029	EUR	1 000 000	937 170,96	1,90
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique			319 525,36	0,65
VALEO SE 5.125% 20/05/2031	EUR	300 000	319 525,36	0,65
Fabrication de vêtements de dessus			309 143,05	0,63
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	EUR	300 000	309 143,05	0,63
Fabrication gaz industriels			517 611,58	1,05
LINDE PLC 3.2% 14/02/2031	EUR	500 000	517 611,58	1,05

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabrication préparations pharmaceutiques			1 282 841,61	2,60
JOHNSON AND JOHNSON 3.35% 26/02/2037	EUR	500 000	503 058,70	1,02
JOHNSON AND JOHNSON 3.6% 26/02/2045	EUR	500 000	486 325,62	0,99
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	300 000	293 457,29	0,59
Fabr machines pour l'Extr ou la Constr			193 285,65	0,39
VIRIDIEN 8.5% 15/10/2030	EUR	200 000	193 285,65	0,39
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			984 726,58	2,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 10/10/2035	EUR	1 000 000	984 726,58	2,00
Fabr plaque, feuille,tube&profilés mat. Plastiques			404 888,33	0,82
CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031	EUR	400 000	404 888,33	0,82
loc et expl de biens immobiliers propres ou loués			887 480,83	1,80
AMERICAN TOWER CORP 0.875% 21/05/2029	EUR	500 000	469 874,86	0,95
AMERICAN TOWER CORP 4.1% 16/05/2034	EUR	400 000	417 605,97	0,85
Métallurgie des autres métaux non ferreux			317 050,81	0,64
ERAMET SA 7% 22/05/2028	EUR	300 000	317 050,81	0,64
Transports aériens passagers			804 637,59	1,63
AIR FRANCE-KLM 3.75% 04/09/2030	EUR	800 000	804 637,59	1,63
Transports maritimes et côtiers passagers			258 743,96	0,53
CARNIVAL PLC 4.125% 15/07/2031	EUR	250 000	258 743,96	0,53
Parts d'OPC et fonds d'investissements			2 034 474,00	4,13
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			2 034 474,00	4,13
PLACEURO SICAV CLASSIC	EUR	100	153 674,00	0,31
PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV	EUR	16 000	1 880 800,00	3,82
Total			47 625 778,07	96,68

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO BUND 0326	55	-	35 300,00	7 016 350,00
EURO-OAT FU 0326	-15	8 250,00	-	-1 808 850,00
Sous total		8 250,00	35 300,00	5 207 500,00
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		8 250,00	35 300,00	5 207 500,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	47 625 778,07
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-27 050,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 779 640,40
Autres passifs (-)	-115 740,86
Total = actif net	49 262 627,61

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Alpha Obligations Crédit

Identifiant d'entité juridique: 969500CKTN1B5GMSF474

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56,3% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité et produits dérivés,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements controversés, de la production d'huile de palme et du pétrole et gaz non-conventionnels,

- De conserver un minimum de 15% d'investissements durables.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 7,09/10
- Univers : Note ESG : 6,43/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 95
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 816
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 138
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1082
- Investissements durables : 56,3%
- Taux de couverture du fonds : 90,18%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%
- Pétrole et gaz non-conventionnels : 0,0%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur la période précédente, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

- Fonds : Note ESG : 7,52/10
- Univers : Note ESG : 7,38/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 63
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 704
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 60
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 787
- Investissements durables : 64,3%
- Taux de couverture du fonds : 90,61%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier prétendait avoir un objectif d'investissement durable de 15% au sens du règlement (UE) 2019/2088, il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 56,3% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

Bonne gouvernance

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Contribution environnementale ou sociale positive

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;

- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO₂/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO₂/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés				
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2024	Incidence année 2025	Objectif & Commentaire
Climat et Environnement				
Émissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (1 CO2 / émis) : 1 841 Émissions de GES de niveau 2 (1 CO2 / émis) : 898 Émissions de GES de niveau 3 (1 CO2 / émis) : 24 819 Émission totale des GES sur les trois niveaux d'émission : 27 559	12 286 1 004 55 012 68 303	Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissions financées de l'émetteur Pas d'objectifs fixés pour le moment
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (1 CO2 / émis) : 798	1 771	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en CO2 / MCA : 887	816	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : 6,0%	3,8%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 57,4%	56,9%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, par secteur à fort impact climatique : Global : 0,35 Secteur A : NA Secteur B : 1,55 Secteur C : 0,21 Secteur D : 0,14 Secteur E : NA Secteur F : 0,2 Secteur G : 0,07 Secteur H : 0,07 Secteur L : 0	Global : 0,28 Secteur A : NA Secteur B : 1,62 Secteur C : 0,25 Secteur D : NA Secteur E : 2,02 Secteur F : NA Secteur G : 0,05 Secteur H : 0,24 Secteur L : 0,01	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part d'investissement affectée dans des sociétés ayant des sites d'établissement et/ou dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones : 15,9%	12,4%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Eau	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée : 0,01	3,75	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Déchets	9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée : 2,49	6,43	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de déchets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée : 13,21	3,99	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social, Ressources Humaines, Respect des droits dont droits humains				
Les questions sociales et de personnel	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : 1,78%	0,36%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politiques de conformité ou de respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations : 7,18%	5,14%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements : 10,20%	11,57%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres : 39,84%	40,59%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées : 0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Taux d'accidents	Taux d'accident dans des sociétés concernées, en moyenne pondérée : 0,01%	1,46%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2024	Incidence année 2025	Objectif & Commentaire
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux				
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (1 CO2 / M € PIB) : 188,12	152,25	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sein des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national : 0,0%	0,0%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite : 32,32	32,77	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NESTLE	Consommation de base	5,2%	Switzerland
Sicav Placeuro - DOM Trésorerie	Autres Financières	3,8%	Luxembourg
DEUTSCHE Telekom AG	Communications	3,1%	Germany
ANHEUSER-BUSCH	Consommation de base	3,1%	Belgium
EDENRED	Autres Financières	3,1%	France

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes

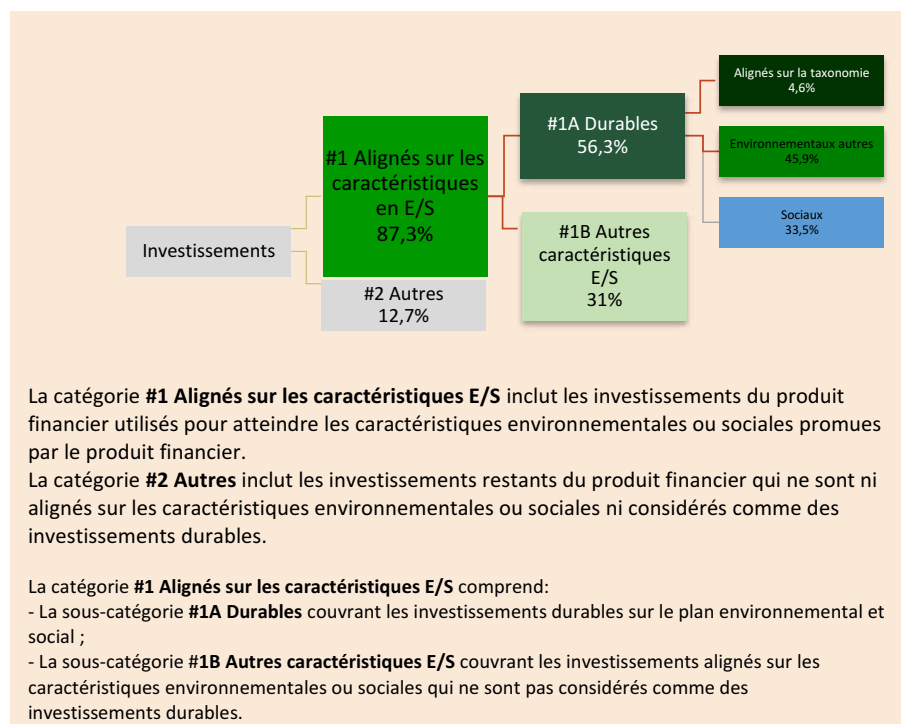
permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



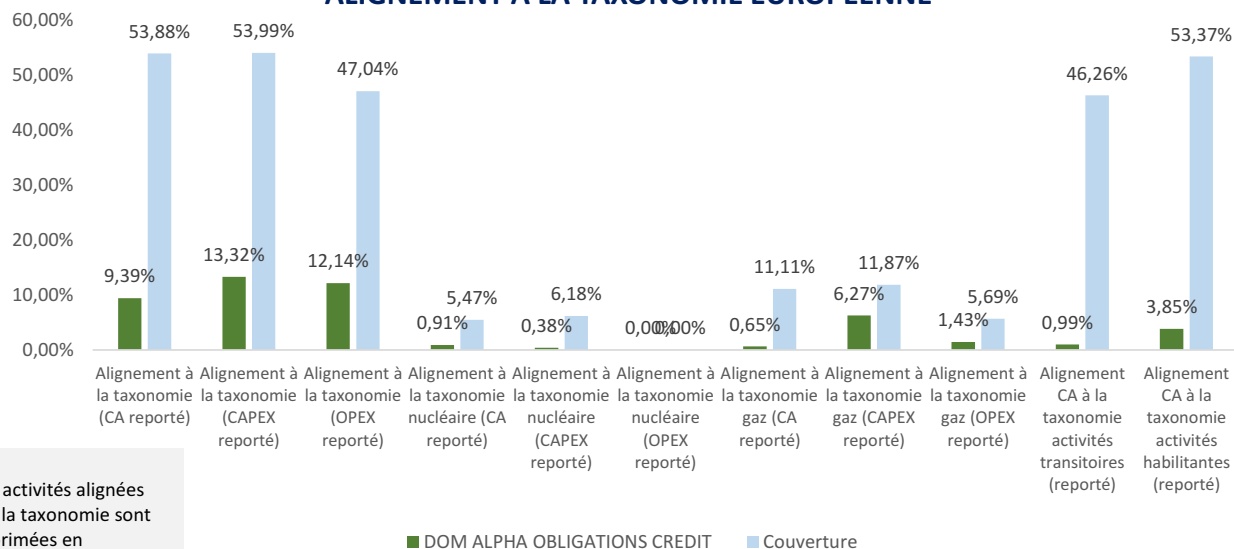
● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	Poids (%)
<i>Technologie</i>	<i>3,3%</i>
<i>Autres Financières</i>	<i>13,3%</i>
<i>Santé</i>	<i>2,6%</i>
<i>Energie</i>	<i>5,1%</i>
<i>Consommation discrétionnaire</i>	<i>10,9%</i>
<i>Industrie</i>	<i>10,4%</i>
<i>Banques</i>	<i>1,0%</i>
<i>Immobilier</i>	<i>3,8%</i>
<i>Assurances</i>	<i>8,1%</i>
<i>Souverains et agences</i>	<i>5,7%</i>
<i>Matériaux</i>	<i>4,4%</i>
<i>Communications</i>	<i>8,2%</i>
<i>Consommation de base</i>	<i>12,7%</i>
<i>Services</i>	<i>2,0%</i>
<i>Industrie automobile</i>	<i>5,1%</i>
<i>Non classé</i>	<i>0,0%</i>
<i>Liquidité</i>	<i>3,2%</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

☒ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☒ **Oui**

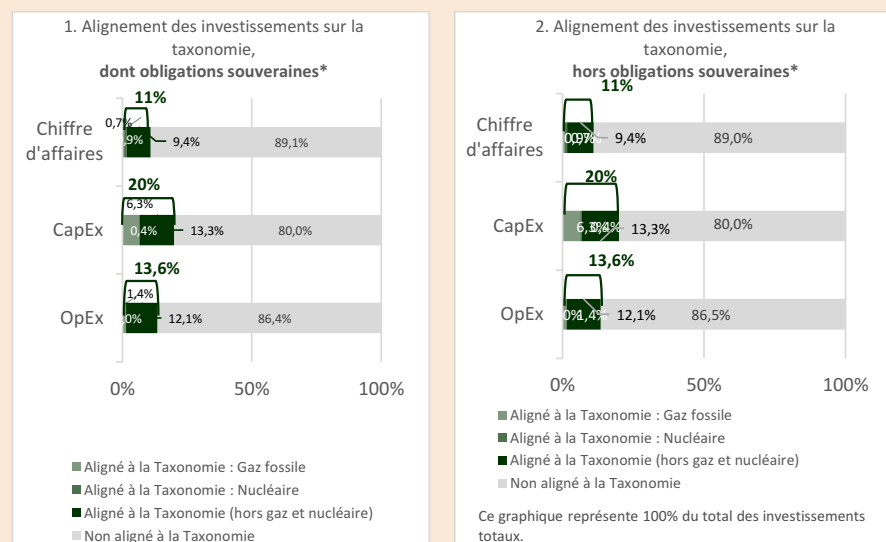
☐ **Non**

☒ **Dans le gaz fossile**

☒ **Dans l'énergie nucléaire**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le chiffre d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 0,99% et 3,85%.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le chiffre d'affaires aligné à la taxonomie européenne est passé au 31/12 de 4,1% à 4,6%.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 56,7% l'année passée contre 45,9% cette année (31/12/2025).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 26% l'année passée contre 33,5% cette année (31/12/2025).

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés ou la part non-couverte des fonds investis. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusions, la gestion de controverses et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

NA

